

**Département
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 22.04.2025
Convocation faite
Le 01.04.2025

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 14 avril 2025

**Délibération
N°2025-04-097**

**Demande du Groupement
de Défense Sanitaire des
Ardennes pour une aide
complémentaire aux
éleveurs pour le
financement de la
vaccination FCO et MHE des
troupeaux ovins et bovins**

L'an deux mille vingt-cinq, et le lundi quatorze avril à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Richard DEBOWSKI, M^{me} Mireille LARCHER (représentante de M. Pascal GILLAUX), M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT (jusqu'au point 2025-04-085), M. Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, M. Dominique HAMAIDE, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Teddy BISKUPSKI (représentant de M. Bernard DEFORGE), M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET (à partir du point 2025-04-050), Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine BOURGEOIS, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Hervé FRANCOTTE (pouvoir à M. Philippe RAVIDAT), Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Fabien PRIGNON), M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Pascal GILLAUX (représenté par M^{me} Mireille LARCHER), Mathieu SONNET (pouvoir à M^{me} Magali CAPLET), M^{mes} Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. André ESCOBAR), Angélique WAUTOT (à partir du point 2025-04-086, pouvoir à M^{me} Jennifer PECHEUX), MM. Antoine DI CARLO (pouvoir à M^{me} Isabelle FABRE), Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE (représenté par M. Teddy BISKUPSKI), Jean-Claude GRAVIER (pouvoir à M^{me} Dominique FLORES), M. Sébastien PAULET (jusqu'au point 2025-04-049), M^{mes} Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), Laure BARBE, Laetitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS.

M^{me} Dominique FLORES, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désignée par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

La maladie hémorragique épizootique (MHE) et la fièvre catarrhale ovine (FCO), également appelée maladie de la langue bleue, sont des maladies virales distinctes affectant les ruminants sauvages (notamment les cervidés) et domestiques (bovins, ovins et caprins) et se transmettent par un moucheron piqueur hématophage (culicoïdes). La MHE et la FCO ne sont pas transmissibles à l'homme,

Deux sérotypes du virus de la fièvre catarrhale ovine sont présents : le BTV8 et le BTV4 depuis novembre 2017. Cependant, un nouveau sérotype a été introduit en fin d'année 2023 dans le nord de l'Union européenne. Une épizootie de FCO de sérotype 3 (BTV3) a débuté aux Pays-Bas en 2023. Ce sérotype n'était auparavant pas présent sur le territoire européen. Les premiers foyers belges ont été signalés en septembre 2023 et les premiers foyers allemands, en octobre,

Fin juillet 2024, des foyers sont signalés par les autorités belges à proximité de la frontière française,

Considérant la sollicitation du Groupement de Défense Sanitaires (GDS) des Ardennes souhaitant mettre en place une aide à la vaccination destinée aux éleveurs contre la fièvre catarrhale ovine (FCO) et la Maladie Hémorragique Epizootique (MHE),

Considérant la demande de concours financier des intercommunalités ardennaises pour déployer la vaccination au sein des élevages ovins et bovins en 2025 en vue de réduire le reste à charge des éleveurs désirant mener une telle campagne,

Considérant un montant estimé du vaccin de 35 € pour les bovins et 7 € pour les ovins,

Considérant le concours financier du GDS d'un montant de 3 € pour la vaccination des bovins et 2 € pour celle des ovins à leurs adhérents soit 95% des éleveurs ardennais,

Considérant la possibilité, pour les intercommunalités, d'ajouter une aide complémentaire,

Considérant un cheptel de 1 300 bovins et un cheptel de 300 ovins sur le territoire d'Ardenne Rives de Meuse,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances réunie le 14 avril 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de verser une aide exceptionnelle et non renouvelable à l'agriculteur sur la présentation d'une facture acquittée et d'une attestation de la MSA indiquant le statut d'éleveur qui en fera la demande de :

- 5 € pour la vaccination des bovins,
- 1 € pour la vaccination des ovins,

* **décide** d'inscrire au Budget 2025 la somme de 6 800 € soit :

- 6 500,00 € pour 1 300 bovins,
- 300 € pour 300 ovins.

MM. Jean-Pol DEVRESSE et M. Hervé FRANCOTTE (par son pouvoir donné à M. Philippe RAVIDAT) ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

